RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2008 B 05115
Numéro SIREN : 484 918 123
Nom ou dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2020 sous le numéro de dépôt 11864

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

PHM-AEC
21, rue du Cirque
75008 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »
(Note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 693 millions d'euros par l'activité « Péages », soit 85% du chiffre d'affaires total.

Nous avons considéré que le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de Péages et des encaissements associés constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où :

- les transactions liées aux Péages sont caractérisées par un volume très significatif, avec des montants individuellement faibles ;
- ce processus s'appuie sur un système d'information automatisé et complexe, nécessitant (i) de porter une attention particulière à l'alimentation et à la transmission des informations dans les systèmes, aux interfaces entre les applications successives ainsi qu'aux règles de gestion définies par le groupe et (ii) d'avoir recours à des compétences spécifiques, afin d'obtenir l'assurance de la traduction exhaustive et correcte des éléments de chiffre d'affaires dans les comptes.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne, ainsi que des contrôles clés, mis en place par votre société, en ce qui concerne l'enregistrement en chiffre d'affaires des recettes de Péages et des encaissements associés.

Dans ce cadre, nous avons procédé, avec le support de nos experts informatiques, aux travaux suivants :

- examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès et à la gestion des applications centralisatrices des données, utilisées pour la comptabilisation du chiffre d'affaires Péages et des encaissements associés ;
- revue des contrôles clefs et des interfaces permettant à la société de s'assurer de la remontée exhaustive et correcte du chiffre d'affaires journalier dans les systèmes supportant la comptabilité ;
- contrôle, par tests, pour six gares de péage et six jours sélectionnés, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages ;
- examen, le cas échéant, des écritures manuelles constatées entre les applicatifs et la comptabilité ;
- vérification de la reprise exhaustive et correcte en comptabilité du chiffre d'affaires mensuel enregistré dans le back-office pour chacune des gares de péage ;
- rapprochement entre le chiffre d'affaires enregistré dans le back-office et les encaissements directs comptabilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIT par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2014 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 6ème année, dont 6 années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 7 février 2020

Les commissaires aux comptes

PHM-AEC	Deloitte & Associés
Vincent Molinié	Laurent ODOBEZ

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE 4

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL 4

2. BILAN CONSOLIDE 6

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 7

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE 8

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 8

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE - 9

1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9

2 METHODES COMPTABLES 12

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE 12
2.1.1 Application de IFRS16 ..... *12*
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 14
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION 14
2.4 METHODE DE CONVERSION 14
2.5 INFORMATION SECTORIELLE 15
2.6 ECART D'ACQUISITION 15
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 15
2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé *15*
2.7.2 Autres immobilisations incorporelles *16*
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 16
2.9 INSTRUMENTS FINANCIERS 16
Actifs financiers non dérivés *16*
2.9.1 ..... *16*
2.9.2 Passifs financiers non dérivés *17*
2.9.3 Instruments financiers dérivés *17*
2.10 STOCKS 17
2.11 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 17
2.12 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 18
2.13 CAPITAUX PROPRES 18
2.14 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS 18
2.15 CHARGES D'INTERETS 18
2.16 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 18
2.17 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 19
2.18 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 19
2.19 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 20
2.20 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 20
2.21 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 21

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE 22

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22
3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence *23*
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES 24
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES 24
3.4 CHARGES DE PERSONNEL 25
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES 25
3.6 IMPOTS ET TAXES 26
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 26
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 27
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES 27
3.10 RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 28
3.11 ECART D'ACQUISITION 28

3.12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 29
3.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 31
3.14 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 32
3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 32
3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés 33
3.14.3 Instruments dérivés 33
3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 34
3.15 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 34
3.16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 35
3.17 CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 35
3.18 PROVISIONS 35
3.19 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 36
3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies 37
3.19.2 Autres avantages long-terme 39
3.20 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 39
3.21 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 40
PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 41
3.22 41
3.23 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 42
3.23.1 Risques de marché 42
3.23.2 Risques de crédit 44
3.23.3 Risques de liquidité 45
3.24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 46
3.25 INFORMATION SECTORIELLE 47
3.26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 47
3.27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 48

ETATS DE SYNTHESE

1. *ETAT DU RESULTAT GLOBAL*

(en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Produits opérationnels		**2 017 088**	**1 928 549**
Chiffre d'affaires	3.2	1 990 700	1 902 769
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 780 438*	1 726 674
dont chiffre d'affaires construction		*210 262*	176 095
Autres produits	3.5	26 388	25 779
Charges opérationnelles		**(1 134 183)**	**(1 092 189)**
Achats et charges externes	3.3	(304 786)	(282 086)
dont charges de construction		(210 262)	(176 095)
Charges de personnel	3.4	(179 036)	(177 876)
Autres charges	3.5	(2 459)	(159)
Impôts et taxes	3.6	(233 147)	(230 197)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(414 756)	(401 872)
Bénéfice opérationnel		**882 906**	**836 360**
Charges d'intérêts	3.8	(215 483)	(221 741)
Autres charges financières	3.8	(16 155)	(22 394)
Produits financiers	3.8	2 151	1 307
Bénéfice avant impôt		**653 419**	**593 533**
Impôt sur les résultats	3.9	(235 748)	(196 374)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	3 868	3 804
Bénéfice de l'exercice		**421 539**	**400 962**
Part revenant aux intérêts non contrôlants		27	38
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		**421 512**	**400 924**

Résultat par action *(en euros)*	3.10	0,30	0,27
Nombre moyen pondéré d'actions		1 402 267 743	1 512 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,30	0,27
Nombre moyen pondéré d'actions		1 402 267 743	1 512 267 743

Autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Bénéfice de l'exercice	**421 539**	**400 962**
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	302	2 351
Effet impôts	(104)	(809)
Effet régularisation taux d'impôts	33	(279)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***231***	***1 262***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(9 462)	(6 206)
Recyclage en autres charges financières des pertes sur swaps de couverture de flux de trésorerie ayant fait l'objet d'une résiliation (note 3.8)		573
Swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	964
Effet impôts (34,43%)	2 859	1 607
Effet régularisation taux d'impôts	(794)	(472)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	(20 199)	(558)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***(26 439)***	***(4 091)***
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	**(26 208)**	**(2 829)**
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	**395 331**	**398 133**
Part attribuable aux actionnaires de HIT	395 304	398 096
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	27	38

2. *BILAN CONSOLIDE*

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ecarts d'acquisition	3.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	3.12	4 544 600	4 649 211
Immobilisations corporelles	3.13	186 743	187 591
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	42 042	60 743
Actifs financiers non courants	3.14	3 660	10 688
Total actifs non courants		**7 597 211**	**7 728 400**
Stocks		5 392	5 638
Créances clients et autres créances	3.15	241 553	208 142
Actifs financiers courants	3.14	29	35
Créance d'impôt exigible			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16	51 947	441 320
Total actifs courants		**298 920**	**655 135**
TOTAL DE L'ACTIF		**7 896 131**	**8 383 535**

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital	3.17	1 402 268	1 512 268
Primes	3.17		
Réserves consolidées et résultat		65 591	137 236
Capitaux propres part du groupe		**1 467 859**	**1 649 504**
Intérêts minoritaires		**268**	**276**
Total capitaux propres		**1 468 127**	**1 649 780**
Provisions non courantes	3.18	389 774	384 476
Engagements sociaux différés	3.19	59 902	59 687
Dettes financières non courantes	3.20	5 191 873	5 412 041
Provision pour impôts différés		162 452	198 464
Total dettes non courantes		**5 804 001**	**6 054 669**
Provisions courantes	3.18	35 163	32 008
Engagements sociaux courants	3.19		
Dettes financières courantes	3.20	342 500	405 649
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.21	234 566	218 472
Dette d'impôt exigible		11 774	22 957
Total dettes courantes	-	**624 003**	**679 086**
TOTAL DU PASSIF		**7 896 131**	**8 383 535**

3. *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2019	**1 512 268**	()	**137 236**	**1 649 504**	**276**	**1 649 780**
Distribution de dividendes	(110 000)		(464 999)	(574 999)	(35)	(575 034)
Charges et produits comptabilisés			395 304	395 304	27	395 331
Mouvement de périmètre						
Autres (*)			(1 950)	(1 950)		(1 950)
31 décembre 2019	**1 402 268**	()	**65 591**	**1 467 859**	**268**	**1 468 127**

(*) Régularisation année précédente

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2018	**1 512 268**	()	**525 089**	**2 037 357**	**276**	**2 037 633**
Distribution de dividendes			(800 000)	(800 000)	(36)	(800 036)
Charges et produits comptabilisés			398 096	398 096	38	398 133
Mouvement de périmètre (1)			202	202		202
Autres (2)			13 849	13 849	(1)	13 848
31 décembre 2018	**1 512 268**	()	**137 236**	**1 649 504**	**276**	**1 649 780**

(1)Intégration de Sanef 107.7

(2) Autres : Application rétrospective de la norme IFRS 9

4. *TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE*

	2019	2018
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	**882 906**	**836 360**
Dotations aux amortissements et provisions	434 345	409 545
Reprises des amortissements et provisions	(17 820)	(23 528)
Plus et moins-values de cession	(607)	(607)
Variation des stocks	(246)	(470)
Variation des clients et autres créances	(33 280)	24 642
Variation des fournisseurs et autres dettes	8 267	(7 734)
Impôt payé	(281 365)	(202 198)
	992 199	**1 036 010**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(39 583)	(51 288)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(257 444)	(262 081)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 613	2 710
Paiement des immobilisations financières		(230)
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales		3 742
Intérêts perçus	1 948	5
Dividendes reçus	421	328
	(293 044)	**(306 813)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT	(574 999)	(800 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(35)	(36)
Variation des dépôts et cautionnements	(927)	823
Encaissements provenant d'emprunts	6 829	
Remboursement d'emprunts	(320 000)	(620 000)
Subventions d'investissement (brut)		
Intérêts payés	(199 396)	(226 181)
Soulte payée sur annulation partielle de swap		
Soulte reçue sur cession de swaps		
Prime payée sur refinancement de la dette 2017		
	(1 088 528)	**(1 645 394)**
VARIATION DE TRESORERIE	**(389 373)**	**(916 197)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**441 320**	**1 357 517**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**51 947**	**441 320**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE -

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autre actif que les titres de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :
     - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.
     - b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32
   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.
3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)
5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intègreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui sera compensé par des augmentations de péage supplémentaires entre 2019 et 2021. Le PIA fera aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 aout après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.
Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2019 ont été les suivantes :

- L'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS16, relative aux contrats de location (voir 2.1.1),

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe SANEF au 31 décembre 2019. Elles concernent essentiellement :

- Améliorations des IFRS, cycle 2015-2017 : Amendements à IFRS 3 et 11, IAS12 et IAS 23
- IFRIC 23 "Positions fiscales incertaines",
- Amendements à IFRS 9, IAS19 et IAS28.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019.

2.1.1 Application de IFRS16

La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, à la charge de loyer se substituent l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

La norme IFRS16 est appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée ; selon cette approche les informations comparatives présentées ne sont pas retraitées et les effets cumulatifs de la transition sont reconnus comme un ajustement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 et sont sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2018 Ouverture 1/1/19 sans IFRS 16	Transition IFRS16	1er janvier 2019 retraité de IFRS16
Ecarts d'acquisition	2 820 166		2 820 166
Immobilisations incorporelles	4 649 211		4 649 211
Immobilisations corporelles	187 591	11 840	199 431
Titres des sociétés mises en équivalence	60 743		60 743
Actifs financiers non courants	10 688		10 688
Impôts différés actif			
Total actifs non courants	**7 728 400**	**11 840**	**7 740 240**
Stocks	5 638		5 638
Créances clients et autres créances	208 142		208 142
Actifs financiers courants	35		35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	441 320		441 320
Total actifs courants	**655 135**		**655 135**
TOTAL DE L'ACTIF	**8 383 535**	**11 840**	**8 395 375**

PASSIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2018 Ouverture 1/1/19 sans IFRS 16	Transition IFRS16	1er janvier 2019 retraité de IFRS16
Capital	1 512 268		1 512 268
Primes			
Réserves consolidées et résultat	137 236		137 236
Capitaux propres part du groupe	**1 649 504**		**1 649 504**
Intérêts minoritaires	**276**		**276**
Total capitaux propres	**1 649 780**		**1 649 780**
Provisions non courantes	384 476		384 476
Engagements sociaux différés	59 687		59 687
Dettes financières non courantes	5 412 041	10 218	5 422 259
Provision pour impôts différés	198 464		198 464
Total dettes non courantes	**6 054 669**	**10 218**	**6 064 887**
Provisions courantes	32 008		32 008
Dettes financières courantes	405 649	1 622	407 271
Dettes fournisseurs et autres dettes	218 472		218 472
Dette d'impôt exigible	22 957		22 957
Total dettes courantes	**679 086**	**1 622**	**680 708**
TOTAL DU PASSIF	**8 383 535**	**11 840**	**8 395 375**

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 7 février 2020 par son Président.

2.3 Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations

sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 3.26.

2.6 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis linéairement selon la durée des contrats. Les impacts de la première mise en application sont recensés au point 2.1.1 (p.13).

2.9 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

2.9.1 Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie liés :

- des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de les détenir pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de les vendre (titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres) ;
- des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) sont évalués au coût amorti.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

2.9.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

2.9.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.10 Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.11 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

2.12 Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.13 Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

2.14 Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.15 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.16 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.17 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe HIT bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe HIT a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

2.19 Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.20 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

2.21 Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Définition d'un business amendement à IFRS3 ;
- IBOR étape 1 : Amendements à IFRS7, IFRS9 et IAS 39 ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements à IAS1 et IAS 8.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Intégration globale
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef 107.7	Radio d'autoroutes	Intégration globale

Il n'y a pas eu d'autres mouvements de périmètre entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2019 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS (*)	ROUTALIS	LEONORD
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 142 293	1 120 051	3 436	98 811
Passifs hors capitaux propres	814 668	895 422	2 196	97 928
Capitaux propres	327 625	224 629	1 240	883
Chiffre d'affaires	66 479	87 235	11 824	18 662
Bénéfice (perte) opérationnel	30 377	53 109	2 009	1 676
Bénéfice (perte) avant impôt	12 205	23 202	1 743	310
Bénéfice (perte) de l'exercice	10 867	18 760	1 196	178

(*) Données au 30/11/2019

2018 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	LEONORD
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 093 336	1 121 119	3 741	105 506
Passifs hors capitaux propres	828 306	911 022	2 292	104 655
Capitaux propres	265 030	210 097	1 449	851
Chiffre d'affaires	63 516	90 607	11 403	17 630
Bénéfice (perte) opérationnel	28 725	53 936	1 868	1 297
Bénéfice (perte) avant impôt	11 942	24 795	1 670	314
Bénéfice (perte) de l'exercice	10 089	16 166	1 234	154

Le groupe HIT applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de HIT considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe Sanef a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 18,7 millions d'euros en 2019, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les sociétés du groupe Sanef ne détiennent plus de créances sur Alis au 31/12/2019 (voir note 3.24).

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2019	2018
Péages	1 692 559	1 642 175
Abonnements et prestations télématiques	*26 654*	*24 714*
Redevances des installations commerciales	*33 671*	*33 557*
Services télécom	*7 125*	*7 188*
Prestations d'ingénierie et autres	*20 429*	*19 040*
Chiffre d'affaires hors péages	**87 879**	**84 499**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**210 262**	**176 095**
Chiffre d'affaires	**1 990 700**	**1 902 769**

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière

3.3 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2019	2018
Maintenance des infrastructures	(9 433)	(12 383)
Entretiens et réparations (*)	(25 403)	(18 657)
Consommations et charges liées aux opérations (**)	(18 893)	(22 426)
Autres achats et charges externes (**)	(40 795)	(52 524)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(210 262)	(176 095)
Achats et charges externes	**(304 786)**	**(282 086)**

* Les remboursements dégâts accidents sont positionnés dans les autres produits en 2019

** intègre la production immobilisée en 2019

3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2019	2018
Rémunération du personnel	(104 981)	(100 015)
Charges sociales	(46 294)	(50 957)
Intéressement	(7 394)	(7 564)
Participation des salariés	(15 151)	(14 228)
Autres charges de personnel	(2 818)	(2 730)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 397)	(2 382)
Charges de personnel	**(179 036)**	**(177 876)**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en vigueur depuis le 1*er* janvier 2013, a été supprimé à compter du 1*er* janvier 2019, il est compensé par une réduction des cotisations sociales

3.5 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2019	2018
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		523
Remboursement dégâts accidents (*)	7 089	
Production immobilisée (**)		7 822
Subventions d'exploitation	128	176
Autres produits divers	19 171	17 257
Autres produits	**26 388**	**25 779**
Charges diverses	701	(19)
Dotations nettes aux provisions	(3 160)	(140)
Autres charges	**(2 459)**	**(159)**

(*) Positionné en autres produits en 2019

(**) Positionné en autres achats et charges externes en 2019 (9 939 K€ en 2019)

Les autres produits divers en 2019 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 3.1).

3.6 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2019	2018
Taxe d'aménagement du territoire	(111 619)	(110 602)
Contribution économique territoriale	(49 816)	(48 839)
Redevance domaniale	(63 609)	(61 804)
Autres impôts et taxes	(8 103)	(8 951)
Impôts et taxes	**(233 147)**	**(230 197)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Au 31/12/2019 le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(336 075)	(324 788)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(39 197)	(38 244)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(310)	(334)
Total des dotations aux amortissements	**(375 583)**	**(363 366)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(39 173)	(38 505)
Dotations aux amortissements et provisions	**(414 756)**	**(401 872)**

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(215 483)	(221 741)
Total des charges d'intérêts	**(215 483)**	**(221 741)**

(en milliers d'euros)	2019	2018
Autres charges financières		
Amortissement des soultes payées sur annulation partielles de swap	(1 157)	(1 537)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(15 010)	(20 847)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		
Soulte payée		
Autres charges financières	12	(10)
Total des autres charges financières	**(16 155)**	**(22 394)**

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits financiers		
Produits de participation	37	190
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	2 114	1 117
Autres produits financiers		
Total des produits financiers	**2 151**	**1 307**

3.9 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2019	2018
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(269 778)	(234 683)
Impôts différés	34 029	38 309
Impôts	**(235 748)**	**(196 374)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2019 et 2018 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net part du groupe	**421 512**	**400 924**
Charge d'impôt	235 748	196 374
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	(3 868)	(3 804)
Intérêts minoritaires	27	38
Résultat avant impôt	**653 419**	**593 533**
Charge d'impôt théorique 34,43%	(224 972)	(204 353)
Charges non déductibles – différences permanentes	(1 776)	3 895
Différence de taux sur impôts différés	(7 142)	(3 228)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	(1 858)	7 312
Charge d'impôt effective	**(235 748)**	**(196 374)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
(en milliers d'euros)	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 010 697)	268 198	(1 107 002)	294 909
Provisions pour risques et charges	354 234	(99 709)	381 032	(105 255)
Endettement, instruments dérivés et autres	25 209	(6 037)	(34 851)	8 809
TOTAL	**(631 254)**	**162 452**	**(760 821)**	**198 464**

Comme au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2019.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018.

Affectation de la différence de consolidation relative à l'acquisition des titres Sanef

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros) soit 3 964 millions d'euros, a été affectée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Ecart d'évaluation
Immobilisations	7 478 313	5 219 893	2 258 420
Dette nette	(4 216 571)	(3 701 023)	(515 548)
Ecart d'évaluation	**3 261 742**	**1 518 870**	**1 742 872**
Impôt différé			(600 071)
Ecart d'acquisition initial			2 820 749
Total de la différence de consolidation initiale			**3 963 550**
Ecart d'acquisition après ajustements divers constatés en 2009			**2 820 166**

Le test de dépréciation réalisé en 2019 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession, ainsi que les flux de dividendes provenant des autres concessions Alis et A'Liénor, respectivement jusqu'en 2067 et 2065. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 3% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

3.12 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2019**
Logiciels acquis	89 719	5 532	(352)	245	95 144
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 414 352	210 262		15 431	11 640 045
TOTAL	**11 507 914**	**215 794**	**(352)**	**15 676**	**11 739 032**

(*) Modification du taux d'actualisation de la CVE

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2018**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2018**
Logiciels acquis	84 102	3 916		1 701	89 719
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 276 982	176 095	(43 251)	4 525	11 414 352
TOTAL	**11 364 928**	**180 011**	**(43 251)**	**6 226**	**11 507 914**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2019
Logiciels acquis	(74 937)	(3 853)	352	(5)	(78 443)
Autres immobilisations incorporelles	(3 843)			(1)	(3 844)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 779 923)	(332 222)			(7 112 144)
TOTAL	**(6 858 703)**	**(336 075)**	**352**	**(5)**	**(7 194 431)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2018	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2018
Logiciels acquis	(70 449)	(4 489)			(74 937)
Autres immobilisations incorporelles	(3 841)	(3)			(3 843)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 499 029)	(320 297)	39 402		(6 779 923)
TOTAL	**(6 573 318)**	**(324 788)**	**39 402**		**(6 858 703)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2019	Au 31 décembre 2019
Logiciels acquis	14 782	16 701
Autres immobilisations incorporelles	()	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 634 429	4 527 901
TOTAL	**4 649 211**	**4 544 600**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2018	Au 31 décembre 2018
Logiciels acquis	13 654	14 782
Autres immobilisations incorporelles	2	()
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 777 954	4 634 429
TOTAL	**4 791 610**	**4 649 211**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 137 639 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et à 196 228 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.13 Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	791 172	39 413	(29 955)	11 060	811 690
Immobilisations des autres sociétés	7 556	170	(193)	(3 328)	4 205
TOTAL	**798 728**	**39 583**	**(30 148)**	**7 732**	**815 895**

(*) IFRS 16 : Impact cumulé de la transition 11 840 K€

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2018**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2018**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	754 585	49 747	(5 305)	(7 855)	791 172
Immobilisations des autres sociétés	3 351	1 541	739	1 925	7 556
TOTAL	**757 936**	**51 288**	**(4 566)**	**(5 930)**	**798 728**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(608 467)	(39 197)	21 303	(3 816)	(630 178)
Immobilisations des autres sociétés	(2 671)	(310)	188	3 819	1 026
TOTAL	**(611 138)**	**(39 507)**	**21 490**	**3**	**(629 152)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2018**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2018**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(574 187)	(38 244)	4 256	(291)	(608 467)
Immobilisations des autres sociétés	(2 351)	(334)	15		(2 671)
TOTAL	**(576 538)**	**(38 578)**	**4 271**	**(291)**	**(611 137)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2019**	**Au 31 décembre 2019**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 706	181 512
Immobilisations des autres sociétés	4 885	5 231
TOTAL	**187 591**	**186 743**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2018**	**Au 31 décembre 2018**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 397	182 706
Immobilisations des autres sociétés	1 000	4 885
TOTAL	**181 397**	**187 591**

3.14 Actifs financiers non courants et courants

3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	906			906
Prêts	1 532			1 532
Dépôts et cautionnements	426			426
Autres actifs financiers	(9)			(9)
Total des actifs financiers non courants	**2 855**		**805**	**3 660**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2018, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			905	905
Créances rattachées à des participations	7 482			7 482
Prêts	1 746			1 746
Dépôts et cautionnements	564			564
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers	(9)			(9)
Total des actifs financiers non courants	**9 782**		**905**	**10 688**

Les créances rattachées à des participations se situent à 906 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 7 482 milliers d'euros au 31 décembre 2018, la société Alis ayant totalement remboursée sa créance.

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			29	29
Total des actifs financiers courants			29	29

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières			35	35
Total des actifs financiers courants			**35**	**35**

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2019 (%)	Valeur comptable nette	
		31-déc.-19	31-déc.-18
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- Sogarel	5,00	0	100
Total titres de participation non consolidés		**805**	**906**

Les titres de participation évalués à la juste valeur par résultat comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Le Groupe a cédé sa participation dans Sogarel en 2019.

3.14.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués de swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de flux de trésorerie pour une valeur de 63 940 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2019 (54 478 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2018),

Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables. HIT avait procédé en 2011 et 2012 au refinancement d'une partie de sa dette au travers de l'émission 'emprunts obligataires à taux fixe - pour un total de 1 150 millions d'euros - sur le marché réglementé luxembourgeois via sa filiale à 100% HIT Finance BV, fusionnée en 2014 avec HIT SAS. HIT ayant par ailleurs effectué le remboursement du solde du crédit bancaire syndiqué à taux variable, les débouclages partiels du swap en résultant ont entraîné le paiement de soultes de 50,1 millions d'euros en 2011 et 26,4 millions d'euros en 2012 aux contreparties du swap.

Les pertes correspondantes avaient initialement été comptabilisées en réduction des capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) et sont recyclées en résultat au même rythme que celui auquel les cash-flows des éléments couverts affectent le résultat, c'est-à-dire sur la durée de vie des nouveaux emprunts obligataires à taux fixe. Le solde de la perte a été entièrement recyclée à fin décembre 2018.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018 – 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018. Le montant enregistré à ce titre en autres charges financières sur l'année 2019 est de 1,2 millions d'euros.

3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 702 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (1 636 milliers d'euros au 31 décembre 2018), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.15 Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**	**Au 31 décembre 2018**
Clients et autres débiteurs	205 407	172 655
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 045)	(8 957)
Total clients et autres créances financières	**197 362**	**163 698**
Autres créances non financières	44 191	44 445
Total clients et autres créances	**241 553**	**208 142**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**	**Au 31 décembre 2018**
Créances clients facturées	168 042	134 166
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 045)	(8 957)
Créances clients nettes	**159 998**	**125 209**

Au 31 décembre 2018, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	168 042	158 552	210	182	9 098
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 045)				(8 045)

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**	**Au 31 décembre 2018**
Equivalents de trésorerie : SICAV	6 000	6 008
Disponibilités	45 947	435 312
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**51 947**	**441 320**

3.17 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société HIT au 31 décembre 2019 est composé de 1 402 267 743 titres au 31 décembre 2019 (1 512 267 743 au 31 décembre 2018) d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

3.18 Provisions

Au 31 décembre 2019 :

Non courant	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation (*)**	**Variation de périmètre et autres (*)**	**Au 31 décembre 2019**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
Autres							
TOTAL	**384 476**	**39 173**	**(59 341)**		**13 862**	**11 604**	**389 774**

(*) Modification du taux d'actualisation des provisions IFRIC 12 en 2019

Courant	**Au 1er janvier 2019**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2019**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Litiges	6 253	4 988	(1 321)	0	0	(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)	0	0	396	25 644
TOTAL	**32 008**	**10 583**	**(7 423)**			**(5)**	**35 163**

TOTAL	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2019
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 476	39 173	(59 341)		13 862	11 604	389 774
Litiges	6 253	4 988	(1 322)			(401)	9 519
Autres	25 755	5 595	(6 102)			396	25 644
TOTAL	**416 485**	**49 756**	**(66 765)**		**13 862**	**11 599**	**424 937**

Au 31 décembre 2018 :

Non courant	Au 1er janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	403 223	38 505	(77 418)		20 166		384 476
TOTAL	**403 223**	**38 505**	**(77 418)**		**20 166**		**384 476**

Courant	Au 1er janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	5 985	837	(569)	0			6 253
Autres	33 882	6 136	(6 285)	(7 979)			25 755
TOTAL	**39 867**	**6 973**	**(6 854)**	**(7 979)**			**32 008**

TOTAL	Au 1er janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	403 223	38 505	(77 418)		20 166		384 476
Litiges	5 985	837	(569)				6 253
Autres	33 882	6 136	(6 285)	(7 979)			25 754
TOTAL	**443 090**	**45 478**	**(84 272)**	**(7 979)**	**20 166**		**416 484**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

3.19 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2019	2018
Régimes post-emploi à prestations définies	46 353	45 244
autres avantages	13 549	14 443
Total	**59 902**	**59 687**

3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2019	2018
Engagement et droits	46 353	45 244
Juste valeur des actifs		
Total	**46 353**	**45 244**

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2019	**31/12/2018**
Taux d'actualisation	0,50%	1,50%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2019**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,0%	Baisse de 50 bp : 0 %	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	**43 371**	**49 215**	**42 742**	**48 022**

Au 31 décembre 2018, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2018**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 2,0%	Baisse de 50 bp :1 %	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**42 742**	**48 022**	**47 753**	**42 969**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		TOTAL	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-19**	**31-déc.-18**	**31-déc.-19**	**31-déc.-18**	**31-déc.-19**	**31-déc.-18**
Engagements et droits en début de période	40 000	41 180	5 244	5 331	**45 244**	**46 511**
Coût des services	2 177	2 158	295	291	**2 472**	**2 449**
Charge d'intérêts financiers	584	585	79	79	**663**	**664**
Pertes (gains) actuariels	(437)	(2 058)	123	(293)	**(314)**	**(2 351)**
Prestations payées	(1 521)	(1 865)	(189)	(164)	**(1 710)**	**(2 029)**
Mouvement de périmètre						
Engagements et droits en fin de période	**40 802**	**40 000**	**5 551**	**5 244**	**46 353**	**45 244**

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2019 est 314 milliers d'euros (2 351 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2018). Ces gains actuariels sont constitués de 1 432 milliers d'euros de pertes liées aux hypothèses financières et 1 747 milliers d'euros de gains liés aux effets d'expérience (contre en 2018 un gain de 2 351 milliers d'euros lié aux gains d'expérience).

Les gains actuariels de 314 milliers d'euros (gains actuariels en 2018 de 2 351 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2019**	**2018**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(314)**	**(2 351)**
provenant d'écarts d'hypothèses financières	1 432	
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(1 747)	(2 351)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

3.19.2 Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Médailles	Provisions	TOTAL	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	1 173	13 270	**14 443**	1 203	9 181	**10 384**
Entrée de périmètre	0	0	**0**	0	0	**0**
Dotation	0	8 101	**8 101**	0	9 159	**9 159**
Utilisation	(157)	(8 916)	**(9 074)**	(49)	(5 069)	**(5 118)**
Reprise sans utilisation	0	0	**0**	0	0	**0**
Actualisation financière	17	0	**17**	0	0	**0**
Pertes et gains actuariels	61	0	**61**	19	0	**19**
Au 31 décembre	**1 094**	**12 455**	**13 549**	**1 173**	**13 270**	**14 443**

3.20 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2019				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 375 893			5 375 893	5 999 676
Instruments dérivés de couverture			63 940	63 940	63 940
Location - Dettes Financières (*)	12 140			12 140	12 140
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 903			20 903	20 903
Intérêts courus et non échus	44 178			44 178	44 178
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 470 432**	**0**	**63 940**	**5 534 372**	**6 158 155**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	99 656			99 656	99 656
Total dettes financières selon IFRS9	**5 570 089**	**0**	**63 940**	**5 634 029**	**6 257 812**

(*) IFRS 16

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 676 880			5 676 880	6 263 709
Instruments dérivés de couverture			54 478	54 478	54 478
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 830			21 830	21 830
Intérêts courus et non échus	47 185			47 185	47 185
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 763 213**	**0**	**54 478**	**5 817 690**	**6 404 519**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	90 395			90 395	90 395
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 853 607**	**0**	**54 478**	**5 908 085**	**6 494 914**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

Comme en 2018 le Groupe n'a pas procédé à des opérations de refinancement en 2019.

3.21 Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**Au 31 déc. 2019**	**Au 31 déc. 2018**
Avances et acomptes reçus sur commandes	(872)	(1 019)
Fournisseurs	32 270	30 451
Dettes sur immobilisations	68 258	60 963
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***99 656***	***90 395***
Dettes fiscales et sociales	126 593	118 481
Produits constatés d'avance	8 316	9 597
Total dettes non financières	***134 908***	***128 078***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**234 565**	**218 473**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.22 Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2019 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

(en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Engagement 1% paysage	-	3

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » *(Article 12.10).*

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.
Depuis le 30 juin 2019 le Groupe n'a plus de convention au titre du 1% paysage.

Cautions données :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 1 459 milliers d'euros, le montant est inchangé par rapport au 31/12/2018.

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2019 est de 2 367 milliers d'euros (2 667 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 45 350 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (40 462 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Autres engagements :

Au 31 décembre 2019 Le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 500 millions d'euros.

3.23 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.23.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 3.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions est couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). Suite au remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, l'encours de la dette et le nominal des swaps sont nuls. Les swaps deviendront actifs le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros. Ces swaps sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2019**	**Au 31 décembre 2018**
Taux fixe ou révisable	5 313 263	5 594 650
Taux variable	62 630	82 230
Total	**5 375 893**	**5 676 880**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 63 millions d'euros au 31 décembre 2019 (82 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- Swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie :

Au 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	**Valeur de marche au 31 décembre 2019**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
Échéance : A fin 2024	**(63 940)**	4,11%	Euribor 3 mois	**0**

Ce swap, dont la valeur nominale est nulle au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, a été modifié au cours de l'exercice par l'annulation des positions du 19/12/2018 au 19/06/2019 représentant un nominal de 150 millions d'euros. Il deviendra actif le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros et verra sa valeur nominale atteindre un maximum de 750 millions d'euros au cours de l'année 2021 pour s'éteindre en 2024.

Au 31 décembre 2018 :

(en milliers d'euros)	**Valeur de marche au 31 décembre 2018**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
Échéance : A fin 2024	**(54 478)**	4,11%	Euribor 3 mois	**0**

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

Actif (passif) en milliers d'euros :

Juste valeur à l'ouverture	(54 478)
Variation de juste valeur	(9 462)
Juste valeur à la clôture	**(63 940)**

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de remonté des taux d'intérêts lors d'une opération de Liability Management de 2014 (voir note 3.14.3), deux swaps de couverture de flux de trésorerie ont été mis en place dont le débouclage en septembre 2014 a entraîné une soulte payée nette de 7 616 milliers d'euros maintenue en capitaux propres jusqu'en mars 2018, date de début de son amortissement. Au 31 décembre 2019, la valeur restant à amortir est de 5 495 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019, le solde figurant en capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) au titre des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie se décompose comme suit :

31-déc.-2019		
Perte cumulée sur swaps vivants	(63 940)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(5 495)	cf. note 3.14.3
Total	**(69 435)**	

Au 31 décembre 2018, le solde se décomposait ainsi :

31-déc.-2018		
Perte cumulée sur swaps vivants	(54 478)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(6 652)	cf. note 3.14.3
Total	**(61 130)**	

Le fait qu'une partie de la dette financière de HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2019				2018			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(315)	315	-	-	(415)	415	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	8	(8)	-	-	162	(169)

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2019. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

3.23.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Créances rattachées à des participations	3.14	906	7 482
Prêts	3.14	1 532	1 746
Dépôts et cautionnements	3.14	426	564
Créances clients et autres créances financières	3.15	197 362	163 698
Actifs financiers courants	3.14	29	34
Trésorerie et équivalent trésorerie	3.16	51 947	441 320
	Total	**252 202**	**614 844**

Au 31 décembre 2019, les créances clients et autres créances représentent 197 millions d'euros d'actifs (164 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2018) et la trésorerie se situe à environ 52 millions d'euros

(441 millions d'euros au 31 décembre 2018) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.23.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de HIT (BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :
- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2019, le groupe HIT respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2020	258 000						**258 000**
2021		1 576 335					**1 576 335**
2022			263 095				**263 095**
2023				857 749			**857 749**
2024					454 101		**454 101**
2025						583 607	**583 607**
2026						594 517	**594 517**
2027						492 568	**492 568**
2028						295 920	**295 920**
31 décembre 2019	258 000	1 576 335	263 095	857 749	454 101	1 966 612	**5 375 893**
31 décembre 2018	319 315	256 616	1 575 303	262 632	855 937	2 407 077	**5 676 880**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**3.20**	5 376	6 154	83	363	1 757	1 828	2 123
Avances de l'Etat et collectivités	**3.20**	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**3.20**	21	21	21				
Dettes fournisseurs	**3.21**	100	100	100				
Autres dettes courantes	**3.21**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**3.20**	0,0	0,0					
		Total des flux	**6 292**	**221**	**363**	**1 757**	**1 828**	**2 123**
		Flux des dérivés de taux actifs						
		Total des flux après prise en compte des couvertures	**6 292**	**221**	**363**	**1 757**	**1 828**	**2 123**

3.24 Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2019, le groupe n'a plus de créance avec la société Alis (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2019 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2019
Rémunérations	4,0
Charges sociales patronales	2,0
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-
Paiements en actions *(*)*	-

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.14.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 6 millions d'euros en 2019

Au cours de l'exercice 2019 un montant de 328 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

3.25 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef Aquitaine) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Alis, Routalis, Leonord et A'Lienor).

Les principaux produits et services des autres activités sont l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon et l'exploitation de l'A65.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2019 sont les suivants :

2019, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**1 982,1**		**8,6**	**1 990,7**
dont chiffre d'affaires construction	*210,3*			*210,3*
EBITDA	**1 296,2**	**(,3)**	**1,8**	**1 297,7**
Amortissements d'actifs corporels	(39,2)		(,3)	(39,5)
Amortissements d'actifs incorporels	(295,7)	(40,4)		(336,1)
Dotations nettes aux provisions	(39,2)			(39,2)
Bénéfice opérationnel	**922,1**	**(40,7)**	**1,4**	**882,9**
Produits d'intérêts	2,1	,1		2,2
Charges d'intérêts	(123,5)	(108,1)	(,0)	(231,6)
Bénéfice avant impôts	**800,7**	**(148,7)**	**1,4**	**653,4**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			3,9	3,9
Charge d'impôt sur le résultat	(269,0)	33,7	(,4)	(235,7)
Résultat net	**531,7**	**(115,1)**	**4,9**	**421,5**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	249,7		5,7	255,4
Total des Actifs	**4 525,0**	**3 312,5**	**60,6**	**7 898,1**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

3.26 Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2019.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe Sanef

, se montent au total à 355 milliers d'euros en 2019, dont 72 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1.402.267.743 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 RCS Nanterre
(« **HIT** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE 2
I.1 – Activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé 2
I.2 – Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2
I.3 – Activités en matière de recherche et développement 3
I.4 – Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 3
II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 3
II.1 – Filiales et participations 3
II.2 – Information sur l'actionnariat 5
III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT. 5
III.1 – Présentation des comptes et du résultat 5
III.2 – Proposition d'affectation du résultat 6
III.3 – Rappel des dividendes versés au titre des trois précédents exercices 6
III.4 – Dépenses non déductibles fiscalement 6
III.5 – Information sur les délais de paiements 6
IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 6
V – PRÉSIDENT 7
VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES 7

Monsieur Francisco José Aljaro Navarro, Président d'HIT a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé 39, paseo de la Castellana à Madrid (28046) (Espagne), immatriculée au Registro Mercantil de Barcelone sous le numéro M-660899 (« **Abertis** »), associé unique d'HIT, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

I.1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

HIT a une activité de société holding dont l'objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration et la cession de l'intégralité des actions émises par Sanef, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 050 019 (« **Sanef** »).

La principale filiale détenue à 99,97% par Sanef est la Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.), société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 054 029 (la « **SAPN** »).

Les activités opérationnelles de Sanef et des sociétés contrôlées par Sanef, dont la SAPN, sont détaillées dans le rapport de gestion de Sanef.

En ce qui concerne les participations indirectement détenues par HIT. On note que, le 18 janvier 2019, les associés d'A'liénor, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 35, rue du Valentin à Serres-Castet (64121), immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Pau sous le numéro 491 529 855 (« **A'liénor** »), ont décidé d'amortir les pertes d'A'liénor en réduisant le capital d'une somme de 108.185.560 euros. Le capital social est ainsi ramené de 275.632.000 euros à 167.446.440 euros par réduction de la valeur nominale des actions.

En outre, le 25 février 2019, Sanef a cédé l'intégralité de ses 50 actions de la Société de Gestion de l'Aéroport de la REgion de Lille (SOGAREL), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Palais de la Bourse, Place du Théâtre à Lille (59000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 509 609 756 (« **SOGAREL** »), soit 5% du capital de SOGAREL, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Région des Hauts-de-France, qui détenait déjà 610 actions de SOGAREL, soit 61% du capital de SOGAREL.

Enfin, concernant le capital d'HIT, le 4 décembre 2019, Abertis a décidé de réduire le capital social d'HIT de 110.000.000 euros pour le ramener de 1.512.267.743 euros à 1.402.267.743 euros par voie d'annulation de 110.000.000 actions d'un euro de valeur nominale.

I.2 – ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important susceptible d'affecter l'activité d'HIT n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Au niveau du Groupe, il convient de noter l'augmentation des tarifs au 1er février 2020, conformément au 13ème avenant (pour Sanef) et au 11ème avenant (pour la SAPN) aux conventions de concession, approuvés par décret du 28 août 2018 et publiés au journal officiel du 30 août 2018.
La révision tarifaire tient compte de trois paramètres :

- l'évolution de l'indice des prix à la consommation ;
- la compensation partielle de l'absence de hausse tarifaire au 1er février 2015 ;
- la compensation partielle de la réalisation des investissements prévus au Plan d'Investissements Autoroutier (PIA).

La hausse tarifaire est de 0,7549% pour le réseau Sanef et de 0,7379% pour le réseau SAPN (hors A14). Sur A14, qui fait l'objet d'une tarification spécifique, le tarif de base et le tarif réduit sont respectivement, pour la classe 1, de 8,80 euros TTC et de 6,30 euros TTC.

I.3 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé, en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, qu'HIT n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

La seule société au sein du Groupe ayant une activité de recherche et développement est Sanef. Les activités de Sanef en matière de recherche et développement sont détaillées dans son rapport de gestion.

I.4 – ÉVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

HIT continuera de poursuivre sa vision stratégique de valorisation des actifs du groupe Sanef.

De façon plus générale, le groupe Sanef a précisé ses orientations stratégiques au cours de l'année 2018 lorsque la Direction générale a formulé quatre vœux visant à donner un objectif concret à la transformation de l'entreprise :

1. Faire vivre à nos clients une expérience incomparable ;
2. Demeurer un partenaire de choix pour l'État et précurseur de la mobilité durable ;
3. Être l'employeur de référence au sein du secteur autoroutier ;
4. Être la société d'autoroute la plus moderne et la plus digitale.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

II.1 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2019, HIT détient les filiales et les participations suivantes :

Liste des filiales et participations	Capital	Quote part capital
Filiales		
Sanef Société anonyme 632 050 019 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	53.090.460,28 € 76.615.130 actions	100 %
SAPN Société des Autoroutes Paris Normandie Société anonyme 632 054 029 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	14.000.000 € 101.167.995 actions	99,97 % 101.138.430 actions
Sanef 107.7 Société par actions simplifiée 393 688 056 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	15.245 € 1.000 actions	100 %
Bip&Go Société par actions simplifiée 750 353 288 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	1.000 € 100 actions	100 %

Sanef Aquitaine Société par actions simplifiée 512 345 539 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	500.000 € 500 actions	100 %
SE BPNL Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique de Lyon Société par actions simplifiée 517 989 554 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 525 actions	100 %
Leonord Exploitation Société par actions simplifiée 807 856 117 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 40.000 actions	85 % 34.000 actions
Participations		
A'Liénor Société par actions simplifiée 491 529 855 RCS Pau 35, rue du Valentin – 64121 Serres-Castet	167.446.440 € 6.890.800 actions	35 % 2.411.780 actions
Leonord Société par actions simplifiée 807 763 792 RCS Lyon Chemin de la Belle Cordière – 69300 Caluire-et-Cuire	697.377 euros 697.377 actions	35 % 244.082 actions
Centaure Nord-Est Société par actions simplifiée 392 300 349 RCS Arras 1, rue Albert Carré – 62110 Henin Beaumont	320.000 euros 80.000 actions	34 % 27.200 actions
Centaure Paris-Normandie Société anonyme 379 207 640 RCS Bernay Aire de Bosgouet – 27310 Bosgouet	700.000 euros 45.000 actions	50 % 22.500 actions
Centaure Grand Est Société par actions simplifiée 383 328 358 RCS Dijon Route de Saint-Philibert – 21220 Gevrey Chambertin	450.000 euros 45.000 actions	14,44 % 6.500 actions
Autoroutes Trafic Société par actions simplifiée 445 091 754 RCS Paris 3, rue Edmond Valentin – 75007 Paris	349.000 euros 3.490 actions	20,63 % 720 actions
ALIS Autoroute de Liaison Seine-Sarthe Société anonyme 422 654 160 RCS Bernay ZAC de Maison Rouge – 27800 Bosrobert	2.850.000 euros 5.700.000 actions	19,67 % 1.121.190 actions

HIT n'a pris aucune participation, ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

Aucune participation réciproque n'existe au sein des sociétés du Groupe.

II.2 – INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Le capital social d'HIT s'élève à 1.402.267.743 euros et se compose de 1.402.267.743 actions d'une valeur nominale d'un euro. Il est intégralement détenu par Abertis.

Il est rappelé qu'HIT n'a pas de salariés et n'a donc pas à faire application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

III.1 – PRESENTATION DES COMPTES ET DU RESULTAT

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils sont présentés en détail dans un document joint.

➢ **Analyse des comptes consolidés**

Le chiffre d'affaires du Groupe se situe à 1.780.438 milliers d'euros hors construction en augmentation de 3,1 % par rapport à 2018, en lien essentiellement avec l'augmentation du chiffre d'affaires péages (+1% pour la croissance du trafic ; +1,7% de hausse de tarif et +0,4% pour les effets du mix véhicules légers/poids lourds).

Les comptes consolidés, qui vous sont présentés, sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan du Groupe est principalement composé d'immobilisations incorporelles pour 4.544.600 milliers d'euros, d'écarts d'acquisition pour 2.820.166 milliers d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces investissements.

Le résultat opérationnel du Groupe reflète principalement l'activité de Sanef et de ses filiales. Le résultat net du Groupe est positif pour un montant de 421.512 milliers d'euros, en augmentation de 5.1 % par rapport au résultat de l'exercice 2018.

Le financement externe du Groupe est libellé quasi-exclusivement en euros et principalement à taux fixe. Il n'encoure aucun risque significatif de hausse des taux d'intérêt.

➢ **Analyse des comptes sociaux**

Les comptes sociaux d'HIT qui vous sont présentés sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan d'HIT est principalement composé, à l'actif, des titres de participation de Sanef pour un montant total de 4.443.678 milliers d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces acquisitions grâce aux capitaux propres et à l'endettement bancaire.

Le compte de résultat d'HIT reflète principalement des charges financières correspondant à la dette liée à l'acquisition de Sanef, des produits financiers comprenant les dividendes versés par Sanef pour 515.877 milliers d'euros et un produit d'impôt de 31.972 milliers d'euros liée à l'intégration fiscale. Le résultat net d'HIT est positif pour un montant de 444.385 milliers d'euros, en baisse de 14.2 % par rapport au résultat de l'exercice 2018.

III.2 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est un bénéfice de 444.384.739,16 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire de 444.384.739,16 euros comme suit :

- à hauteur de 5 % du bénéfice de l'exercice, soit 22.219.236,96 euros, en dotation à la réserve légale, ce qui porterait le compte « réserve légale » à 139.513.549,94 euros ;
- suite à cette affectation, le bénéfice distribuable s'élèverait à 422.165.502,20 euros, auquel s'ajouterait le solde du compte « report à nouveau » de 46.497.371,59 euros, formant un bénéfice distribuable de 468.662.873,79 euros ;
- à hauteur de de 465.000.000 euros en dividende en numéraire à Abertis, soit environ 0,3316 euros pour chacune des 1.402.267.743 actions composant le capital d'HIT ;
- à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 3.662.873,79 euros au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que ce dividende de 465.000.000 euros a été intégralement versé par acompte à la suite de la décision du Président du 19 décembre 2019.

III.3 – RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'HIT a procédé au cours des trois (3) derniers exercices à la distribution de dividende suivant :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions :	Distribution aux associés (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros) :
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40% :	Montant non éligible à l'abattement de 40% :	
31/12/16	1.512.267.743	187.879.799,41	Néant	187.879.799,41	0,1242
31/12/17	1.512.267.743	354.000.000	Néant	354.000.000	0,2341
31/12/18	1.512.267.743	446.000.000	Néant	446.000.000	0,2949

III.4 – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées au 5 de l'article 39 du Code général des impôts.

III.5 – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est indiqué qu'à la clôture de l'exercice 2019, il n'existe pas de dettes à l'égard des fournisseurs ou des clients.

IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue par HIT.

V – PRÉSIDENT

Par une décision de l'associé unique, Abertis, en date du 18 décembre 2018, Monsieur Francisco José Aljaro Navarro a été nommé Président d'HIT à compter du 1er décembre 2018 pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement de son mandat.

VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Par décision de l'associé unique du 23 février 2018, le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, et le mandat du commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, ont été renouvelés pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement de leur mandat.

Par décision des associés du 16 décembre 2014, un co-commissaire aux comptes titulaire, la société PHM-AEC, et un co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Vincent Molinié, ont été nommés pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Leur mandat expirera donc à l'issue des décisions d'Abertis d'approuver les comptes de l'exercice écoulé.

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin II ») a restreint l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes suppléant. Désormais, la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce).

En conséquence, le mandat de Monsieur Vincent Molinié en tant que co-commissaire aux comptes suppléant ne sera pas renouvelé.

En revanche, il est proposé de renouveler le mandat de la société PHM-AEC en tant que co-commissaire aux comptes titulaire pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Francisco José Aljaro Navarro
Président